

## **A PROPOS DE L'ÉTAT DES SAVOIRS SUR LE DÉVELOPPEMENT<sup>1</sup> DIX ANS APRES.**

*Irène BELLIER*  
*Anthropologue*

*LAIOS-CNRS, vice-présidente GEMDEV*

20 ans après la création du GEMDEV, 10 ans après la publication de l'état des savoirs sur le développement nous voici réunis pour évaluer l'actualité de cet ouvrage dans un contexte international qui a beaucoup changé. On pourrait s'interroger à nouveau frais sur l'intérêt de distinguer une pensée francophone au moment où la communauté scientifique se dote d'une unique langue de communication, l'anglais. Il est indéniable qu'un très grand marché linguistique facilite la circulation des élites intellectuelles et l'intégration de leurs idées dans un espace transnational que l'on n'a pas réussi à construire à partir de la métropole française. Sans doute devrait-on se demander aussi pourquoi les communautés scientifiques structurées par les cadres institutionnels nationaux ne sont pas en mesure de s'affranchir des contraintes linguistiques et comment remédier à cette situation par un apprentissage linguistique approprié. C'est un fait : les Anglo-Saxons ne lisent pas les travaux réalisés dans d'autres langues que la leur, sauf lorsqu'il s'agit de l'aire culturelle qu'ils étudient ; tandis que les Français ont du mal à s'informer des travaux réalisés ailleurs, pour des raisons linguistiques certes, mais aussi par une certaine tendance à se replier sur le pré carré disciplinaire, doublée d'une méfiance à s'engager dans la recherche en partenariat, ou en réseau, du genre soutenu par le GEMDEV. Par ailleurs, ce n'est que très récemment que les chercheurs ont accès aux bases de données en ligne, que les publications qu'ils réalisent dans une autre langue que le français sont évaluées positivement par les instances de la recherche et de l'université et qu'enfin ils se lancent dans le montage fastidieux des réponses aux appels d'offre européens et internationaux. Le bouleversement en dix ans des conditions de travail des chercheurs touche les disciplines qui ont historiquement construit le champ d'étude du développement. D'une part, l'internationalisation de la recherche française a des effets sur la manière dont les disciplines définissent leurs objets et le terrain de leurs études. D'autre part, dans le contexte de la mondialisation, les frontières bougent, et avec elle, la manière dont se définissent les rapports entre les disciplines, entre les domaines de recherche, ainsi que leurs cadres épistémologiques et théoriques.

Les rédacteurs de cet état des savoirs sur le développement se sont pliés au jeu de leur propre histoire, pour distinguer les travaux-clés de leur discipline, évoquer la fécondité des alliances disciplinaires à leurs débuts, signaler l'émergence de concepts-clés, noter les mécanismes de rupture, identifiant ici les oppositions avec leurs collègues de langue anglaise, là les limites de leur entreprise. On a donc affaire à un livre d'histoire qui, sous forme condensée, montre que la recherche française sur le développement n'est pas une chimère et que des perspectives lui sont ouvertes dans un monde qui s'est transformé durant la décennie 90. Tel qu'il est, ce bel effort interdisciplinaire permet de saisir le changement des paradigmes

---

<sup>1</sup> C. Choquet, O. Dollfus, E. Le Roy, M. Vernières, 1994, *Etat des savoirs sur le développement : trois décennies de sciences sociales en langue française*, Khartala, Paris.

advenu durant les trois décennies des années 60 à 90 ce qui, avec le recul, correspond à la toute relative période de gloire du développement, comme on le voit avec l'irruption de nouveaux paradigmes dans lequel le mot « développement », employé seul, a perdu sens. On parle aujourd'hui de mondialisation, de gouvernance mondiale, d'état de droit, de partenariat, de lutte contre la pauvreté, de développement durable. Ces mots-valises désormais centraux n'avaient pas acquis à l'époque leur sens actuel, tant pour définir les actions du développement que pour qualifier les agencements institutionnels qui les préparent. Mais déjà en 1994, ce livre montrait que l'Afrique n'était plus le seul terrain de jeu des Français, il invitait à penser l'articulation des espaces, le principe de leur hiérarchisation comme les moyens de traiter les interdépendances, les solidarités politiques, reconnaissant l'importance des facteurs culturels qui donnent au développement, et à la pensée sur le développement, la dimension humaine qui ne peut que séduire une anthropologue.

Je me suis livrée à une lecture subjective, en essayant de penser ce qu'il reste d'actuel dans ce livre de synthèse qui fait date, aussi bien parce qu'il est unique dans son genre que parce que l'on a changé de siècle et que le développement en tant que processus économique, politique, social ou culturel, n'est plus le référent des sociétés livrées au principe de compétition le plus acharné, dans un marché supposé « libre » si ce n'est « libérateur ». Si l'ouvrage n'a pas l'intention d'indiquer au lecteur ce qu'est le développement, il appert des chapitres tels qu'ils ont été construits que chaque discipline construit sa vision de ce que développement veut dire, ce qui nous oblige à cerner aujourd'hui sur un plan épistémologique, de quelles façons les objets de recherche ont muté pour comprendre s'il y a place encore pour une théorie du développement et ce que cela induit en termes de construction institutionnelle. Chaque chapitre rassemble sous une forme condensée les évolutions décennales d'une discipline, lignes fortes qui naturellement se poursuivent et il serait tentant aujourd'hui de suivre au fil de la plume les éléments de prospective signalés par chaque auteur, pour voir ce qu'ils ont produit dix ans après. Sans prétention aucune à couvrir le champ des dix disciplines réunies ici, la construction des sciences sociales du développement en France nous amène à nous interroger sur ce qu'elles proposent aujourd'hui.

Et je commencerais par une question. Si, après s'être pluralisée, la notion de Tiers Monde est en train de s'effacer, quels concepts lui succèdent ? On admettra à la suite de O. Dollfus et E. Le Roy, que le développement concerne toutes les sociétés du monde, du Nord ou du Sud et que le Quart Monde se porte bien chez nous. Nous pouvons revenir sur la construction de l'Occident et de l'Orientalisme, en espérant nous extirper d'une pensée dualiste et hiérarchisée pour comprendre des logiques de transformations sociales dont la notion de flux rend plus justement compte. Mais nous ne pouvons nous abstenir de qualifier les rapports de force, sociaux, culturels, religieux, économiques ou politiques qui génèrent inégalités et violence, oublier que des modèles de pensée ou de programme politique construisent des formes d'hégémonie, ou hésiter sur la question de savoir si l'homogénéisation l'emporte ou non sur la diversité culturelle, et l'universalisme sur le relativisme. Les études sur le développement sont nées dans l'après-guerre, sur les traces du colonialisme, et sans doute devaient-elles rompre avec le modèle de l'Europe comme prisme référentiel. Mais nous n'en avons pas fini avec la logique de la domination, le système international s'est construit sans que les pays du Sud disposent d'une voie à la hauteur de leurs forces économiques ou démographiques, le pluralisme qu'il soit politique, juridique ou linguistique est à bâtir. Le renouveau des entreprises néo-coloniales comme la croissance des inégalités nous rappellent que dans un monde soumis à des mutations de plus en plus rapides, seules certaines sociétés parmi les plus puissantes disposent des possibilités de gérer leur devenir, et garantissent à leurs citoyens des droits qu'elles nient à d'autres.

Avec Catherine Coquery-Vidrovitch, « Histoire coloniale et décolonisation : le cas impérial français », on comprend que les études du développement concernent le passé de la France, mais aussi le regard que l'on porte sur une relation. Si on n'en a pas fini avec l'idée du colonialisme, les travaux actuels, à l'exception du Livre noir du colonialisme sous la direction de Marc Ferro et des historiens qui tirent parti de l'ouverture des archives, s'inscrivent dans le paradigme de l'après – ce post colonialisme qui fait écho au post-modernisme - ou dans le paradigme du retour. On peut donc toujours saisir l'objet dans une dimension historique, si ce n'est que le néo-colonialisme ne renvoie plus à la hiérarchie du Nord et du Sud, aux rapports entre métropoles et colonies. Il s'applique aux modalités variables d'un rapport inégal, dans lequel l'autre colonisé peut être intérieur à l'Etat, ce qui est le cas des peuples autochtones aujourd'hui, ou celle des migrants. Leur histoire commence à s'écrire. Mais les travaux de « l'école des subalternes » sont à peine connus en France. Serait-ce parce qu'ils s'écrivent en anglais ? Par ailleurs, l'Etat n'est plus le seul responsable de la colonisation interne ou externe, et une histoire des compagnies multinationales face aux sociétés locales serait des plus éclairantes. Ce qui met en question l'autonomie d'une pensée française pour saisir un objet non localisé dans le pouvoir de l'Etat.

Grâce à Philippe Hugon, on apprend comment dans l'opposition entre le pragmatisme de la pensée anglophone (la question des moyens) et le cartésianisme de la pensée francophone (la question des causes) est née l'idée d'une économie du développement. Mais l'internationalisation viendrait « gommer » les originalités de la pensée française en supprimant les spécificités de l'économie du développement. Celle-ci résisterait mal à la crise du développement et de ses modèles qui concerne son terrain privilégié d'investigation : l'Afrique. Pourtant cette rupture me paraît porteuse d'un fort potentiel de mobilisation des jeunes chercheurs. Car enfin, la question du développement ne relève pas de la géographie ou de la culture mais d'une économie qui aussi politique, philosophie et éthique. Il y a place pour cette approche critique des IDE, du marché, des salaires ou des prix, comme des moyens de lutter contre la pauvreté que développent les économistes français, de même que les économistes du développement durable ouvrent de nouveaux horizons, en se saisissant de la question du côté des acteurs, en creusant la question des temporalités et des rythmes inégaux de développement ou de croissance. Cependant, je m'interroge sur les modalités par lesquelles triomphe la pensée libérale et les raisons pour lesquelles les économistes du développement ont perdu le terrain qu'ils occupaient dans les enceintes internationales.

Etienne Le Roy posait dans son chapitre deux questions dont la réponse dépend de la reconnaissance de ce que développement veut dire : le droit sert-il le développement ? Le développement est-il objet du droit ? C'était pour mieux anticiper le mouvement auquel on assiste aujourd'hui de passage du droit du développement à la définition pluraliste de l'Etat de droit. L'anthropologie juridique montre que les systèmes juridiques ne sont comparables qu'à travers les logiques qui les déterminent, ce qui suppose toujours de les bien connaître, avec d'autres outils que ceux que mobilisent les « legal missionaries », pour critiquer encore ce que « civiliser » veut dire. A l'aune des conflits agitant les scènes du monde, et des moyens mobilisés pour la communauté internationale, on constate que l'idée des juristes praticiens des années 60 que « pour atteindre au progrès, les sociétés doivent développer leur économie et leurs institutions sur le modèle occidental » (p.76), n'est pas morte. Derrière la volonté des organisations internationales, Banque mondiale et Commission européenne en tête, le principe de construction des capacités institutionnelles d'un pays en transition, pour porter le changement conduisant à son développement, vise à construire un état de droit qui serait l'alter ego des Etats qui régissent le monde. Avec les modalités d'une « indigénisation du

droit », je me demande aujourd'hui comment développer les études sur la « fabrique du droit » pour reprendre le titre de Bruno Latour, afin de mettre à jour les rapports de force politiques qui traversent le droit. Cette problématique est centrale pour comprendre comment et pourquoi une partie du monde musulman oppose à l'autre Occidental son concept de droit, mais aussi comment les sociétés locales réagissent différemment de ce qui a été prévu pour elles par des institutions qui développent des normes internationales supposément valides pour l'ensemble de la planète. Enfin, durant les années 90, une question a fait irruption dans le champ international, qui est relative à la genèse de droits de l'homme collectifs. Au-delà de l'idée que l'universalisme des droits de l'homme n'est pas seulement un requis mais un acquis, cette question met les juristes au défi de répondre autrement que par le silence assourdissant que lui opposent les défenseurs d'une République à la française tandis que des juristes anglo-saxons s'en emparent.

Guy Feuer, qui traite du droit international du développement, rappelle la controverse relative au droit du / au développement et à l'idée d'une dualité des normes. On observera que si le principe de règles spéciales n'a pas gagné toujours, les domaines de droit international du développement se sont considérablement étendus. Après avoir abordé dans les années 90 le droit au développement social et culturel et « le droit du partenariat », se posent aux juristes de nouvelles questions relatives au droit des migrants, de la propriété intellectuelle, de l'environnement, ou encore au droit des entreprises multinationales qui s'imposent comme des acteurs majeurs du développement avec une force supérieure à celle des Etats.

Comme le signale Philippe Marchesin à propos de « La science politique et du développement : un lent et fécond mûrissement », toutes les sciences sociales ont réalisé des avancées majeures durant les dernières décennies. On pourrait provoquer l'audience en se demandant aujourd'hui si l'on a pas atteint, avec l'idée du développement, le stade du pourrissement. Dans les années 80, se produisit le dépassement du « triple obstacle des approches institutionnelle, développementaliste et dépendantiste dans leurs visées téléologiques, il s'agit dorénavant de saisir la spécificité des trajectoires politiques des sociétés du Sud ». Après avoir saisi le politique par le « haut » puis « par le bas », la science politique française se saisit d'objets nouveaux pour concevoir autrement ce que développement veut dire, en pensant à l'articulation des échelles aussi bien qu'en termes réticulaires. Une place majeure est faite à l'étude de la société civile, des nouveaux acteurs que sont les ONG et des formes de mobilisation transnationale. On revisite le domaine des organisations internationales, à l'échelle du monde et de ses régions mais aussi au niveau local, pour qualifier cet objet dénommé « gouvernance », les différentes formes de la démocratie et ce que « participation » veut dire. Mais on ne dispose d'aucun paradigme globalisant.

« La démographie du développement », thème abordé par Francis Gendreau, revêt au regard de l'étude que je conduis sur les populations autochtones une importance particulière puisque ces acteurs, oubliés des théories du développement, ont été pris en considération depuis 20 ans par l'ONU qui leur a donné accès à l'expertise internationale. Ces populations ne témoignent pas de la démographie galopante du Tiers Monde qui a concentré l'énergie internationale jusqu'à présent et leur prise en considération pose des problèmes spécifiques. Les démographes français sont face à de nouvelles questions. Le domaine de recherche « population et développement » s'est enrichi dans les années 90 du terme « environnement » et l'articulation entre les champs théoriques du développement durable et de la démographie pose sans doute les termes d'une actualisation de ce chapitre, incluant les nouveaux cadres de

la santé publique, l'impact des concepts politiques que sont le principe de précaution et le droit d'ingérence, humanitaire ou non, ou les variables du changement climatique.

La géographie du développement traitée par Jean Pierre Raison semble marquée par la double approche du ruralisme et du tropicalisme, comme si le sujet concernait seulement ces régions du globe. Mais on doit prendre acte du fait que la géographie française a élargi ses terrains, quittant l'Afrique comme aire privilégiée des études ruralistes pour aborder l'Amérique latine, puis l'Asie, et développer une diversité d'école présentant des caractères opposés en raison de la distinction locale des terroirs analysés. En déplaçant l'accent sur la notion de développement durable, l'objet s'est aussi redéfini avec le redéploiement sur les études urbaines et la requalification des espaces par l'approche multiscalaire.

Les évolutions de l'anthropologie sont aussi notables tant par rapport à l'axe disciplinaire (la question de l'altérité) que pour traiter de la question du développement. Avec le choix de nouveaux objets de recherche, les anthropologues français de la dernière décennie ont marqué une rupture. En supprimant de leur projet méthodologique les coupures établies entre le monde chaud des sociétés complexes, soumises à changement rapide et le monde froid des sociétés traditionnelles plongées dans un passé immuable, ils s'efforcent d'appréhender la dynamique des changements affectant le monde dans une relation non hiérarchique. Celle-ci n'est pas exclusive des rapports de force qui caractérisent le politique, mais leur étude savante ne mobilise pas les anthropologues dans les conditions de l'engagement évoquées par Rey. Cela tient au changement des rapports entre Occidentaux et non Européens dans le cadre de la mondialisation, au désenclavement des sociétés du globe qui ne sont plus ouvertes aux seuls explorateurs mais aussi aux touristes, aux banquiers, aux églises et aux entreprises minières, et enfin à l'influence des ONG dans la prise en charge des problèmes qui se posent aux sociétés dites en développement. On trouve là réunies les conditions d'une nouvelle anthropologie qui se saisit du développement comme d'une question qui concerne toutes les sociétés du globe, avec une dimension exogène et indigène, et qui problématise le contexte de ses observations. Cette nouvelle anthropologie, qui s'affranchit du post-modernisme, introduit une démarche réflexive qui, si elle s'accompagne de la mort des certitudes essentialistes, est aussi bien plus riche pour penser les conditions de transformation d'un rapport inégal.

Dans le même esprit, on peut se demander si la question de Maxime Haubert 'quelle sociologie pour quel développement ?' est toujours actuelle. Que reste-t-il de la sociologie dynamique à la Balandier et de la sociologie de sous-développement ? En travaillant sur la modernité, sur le secteur informel, ou sur l'urbanisation, le concept de développement a été critiqué en raison des ambiguïtés sémantiques dont son message est porteur comme des rapports sociaux auxquels il correspond et où s'impose une vision du devenir, commandée par le modèle occidental. L'agrandissement des échelles d'analyse, à partir des années 80, culminera au tournant du siècle pour forger la sociologie de la mondialisation. Ici encore on assiste à un redéploiement sur le plan géographique. Vers l'Est. On s'intéresse à la transition des pays d'Europe centrale et Orientale ou de la Russie du système socialiste au système capitaliste, l'Inde et la Chine attirent les jeunes chercheurs. Les trois courants qui se sont affirmés dans les années 80, à savoir l'analyse de la domination, des relations entre logiques étatiques et pratiques populaires, du symbolisme et de l'imaginaire, paraissent toujours actuels.

Un nouveau champ se dessine en revanche dans l'étude des « acteurs du développement ». En faisant la critique du libéralisme, en osant affirmer que la coordination

ne résulte pas du principe du marché et qu'elle est nécessaire à la cohésion sociale, en revisitant le multiculturalisme, sont reprises à nouveau frais les études de l'Etat, tant pour examiner son rôle ou les moyens de son action que pour qualifier les rapports avec les agences de développement internationales, comme avec les entreprises internationales et la société civile. Les efforts se sont concentrés sur l'étude des réseaux et sur la caractérisation des mouvements populaires, y compris politico-religieux. Les événements de 2001 ouvrent de nouveaux horizons à ces recherches, tant sur les questions relatives au terrorisme et à la violence, que sur le transnationalisme, les diasporas, les minorités, la montée du fait religieux, ou sur la renaissance du phénomène nationaliste, à l'échelle de la planète.

Dans le dernier chapitre, Michel Coquery signale que les recherches sur l'urbain se sont développées récemment, l'expression développement urbain ne gagnant que progressivement une acception semblable à celle de développement rural. Cela s'appuie, dans ce domaine comme ailleurs, sur la déconstruction de tout un champ institutionnel pour sortir ce que développement veut dire d'une représentation de l'ailleurs (outre-mer, colonial, tropical), les Blancs / Occidentaux dominant le rapport à l'autre. Du logement social à la politique urbaine, des pas ont été réalisés, la ville semble mieux pensée, pour qualifier sa construction, son développement son degré de mondialité, ou sa durabilité. Le GEMDEV a d'ailleurs récemment lancé un programme de recherche sur villes et développement qui a rencontré un très grand succès.

En conclusion, je rappellerai que cet ouvrage nous permet de réfléchir aux vertus de l'interdisciplinarité tant pour appréhender sous différents aspects des objets communs, que pour stimuler les questionnements, sortir les représentants disciplinaires des ornières qu'ils creusent eux-mêmes et revenir sur les présupposés épistémologiques. De même la périodisation retenue par l'ouvrage nous permet de reconsidérer les temporalités des politiques de développement et de recherche. Il fallait extraire la réflexion sur le développement de l'évolutionnisme et de l'ethnocentrisme qui ne l'ont que trop marqué, pour s'obliger à repenser l'universalité des catégories, quitte à répéter ce qui semblerait acquis, par ex. que l'absence d'écriture ne prive les hommes ni de culture ni d'histoire, que les institutions se construisent plutôt qu'elles ne se décrètent ou encore qu'il est dans la nature des hommes d'être associés à la construction de leur devenir.

Le programme dessiné par le GEMDEV a suivi ces évolutions, passant de l'étude du développement à celle de la mondialisation, du développement durable, des nouvelles technologies ou de la ville. Les Français peuvent ainsi imaginer qu'ils n'ont pas perdu leur place dans la pensée critique, et ils sont sans doute plus sensibles à la nécessité de s'ouvrir sur la pensée d'ailleurs, pas simplement anglo-saxonne. Mais il y a des thématiques qui ont du mal à s'enraciner en France, songeons au sort des études sur le genre ou sur le multiculturalisme, et des secteurs qui savent mieux construire leur importance que d'autres, je pense à la finance, à la gestion et au commerce international. Cependant, les chercheurs qui se retrouvent plus ou moins dans l'univers du développement ont ouvert de nouvelles voies de collaborations avec les sciences dures comme entre sciences humaines et ils s'efforcent de faire face aux impensés de la sortie de la modernité qui ont nom de système mondial, d'universalisme et subjectivisme, de révolution du sujet, de réforme de l'état. Ces questions ouvertes par O. Dolfuss et E. Le Roy sur la place des usagers, l'utilité de l'aide au développement, l'adaptation des institutions de la recherche à l'analyse de la durée des processus sociaux, du développement, sont au cœur des recherches réalisées aujourd'hui.

Pour finir enfin, je signalerais que plusieurs questions communes ont été posées par les auteurs du livre, concernant les structures institutionnelles, l'accès au terrain de recherche, le rôle des aires culturelles. Le débat n'est pas clos car le décloisonnement et la communication nécessaires à l'étude de sujets tels que le développement, ne doivent pas s'exercer au détriment de l'excellence qui se construit dans la rigueur. Des pas ont été accomplis dans ce sens, et l'on voit combien migrent les concepts d'une discipline à l'autre et se construisent des objets de nature globale. La France dispose d'un appareil qu'il serait dommage de sacrifier sur l'autel d'une Europe soucieuse d'homogénéiser les universités et de redistribuer les compétences entre des pôles soumis à compétition, pour qu'ils gagnent en visibilité. La grandeur ne fait pas toujours l'excellence, cela pourrait être l'une des leçons de l'empire à retenir des études du développement.